

Soc. secr.  
127 m



15,249



Rep. LVIII. 6. no. 1005











LA PATRIOTISME  
UNIVERSEL

Le patriotisme est un sentiment qui nous fait aimer  
notre pays, notre ville, notre famille, et qui nous  
pousse à le défendre et à le servir.

Il est le fondement de la morale et de la justice.  
C'est pourquoi il est si important de le cultiver  
et de le faire vivre en nous.

Le patriotisme est le sentiment qui nous fait aimer  
notre pays, notre ville, notre famille, et qui nous  
pousse à le défendre et à le servir.

8036



P. ERNST  
L. N. ERST

...

...

...

...

...



LE  
PATRIOTISME  
UNIVERSEL

ou

*les qualités réunies des nations, qui sont nécessaires à un Franc-Maçon, & celles dont un profane doit se reconnoître possesseur avant que de se faire initier dans l'Ordre*

PAR

LE F. BOURDET,

Officier ingénieur, & inspecteur général des hydrauliques  
de Sa Majesté le Roi de Prusse, & orateur de la loge  
Frédéric aux trois Séraphins de Berlin.

---

*Au bénéfice des Pauvres.*

---



---

A B E R L I N,  
CHEZ GEORGE JACQUES DECKER,  
IMPRIMEUR DE LA COUR, 1777.



Sächsische  
Landesbibliothek  
Dresden



A  
SON ALTESSE SÉRÉNISSIME  
*MONSEIGNEUR*  
**FRÉDÉRIC AUGUSTE,**  
PRINCE DE BRUNSVIC,  
ET DE LUNEBOURG,  
LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES  
DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE,  
CHEF D'UN RÉGIMENT,  
GOUVERNEUR DE LA VILLE  
DE CUSTRIN,  
PRÉVÔT DU CHAPITRE DE BRAN-  
DEBOURG,  
CHEVALIER DE L'AIGLE NOIR  
ETC. ETC. ETC.  
ET GRAND MAÎTRE PROVINCIAL DES  
LOGES D'ALLEMAGNE.

A 2



UNIVERSITÄT

LIBRARY

DRESDEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY

STRECHEN

DEPARTMENT OF

LIBRARY



# MONSEIGNEUR

**C**ombien l'ordre des Francs-Maçons n'a-t-il pas acquis de splendeur, depuis que V<sup>ô</sup>tre Altesse Sérénissime l'a illustré du titre de Grand Maître Provincial; l'aménité



avec laquelle Elle daigne accueillir ses Ouvail-  
les, m'enhardit dans la liberté que je prends,  
de Lui offrir ce petit ouvrage. Depuis que  
je jouis de l'avantage de Lui appartenir com-  
me officier de l'une de Ses loges unies, & dans  
l'espace qui a précédé ce moment si flatteur pour  
moi, combien n'ai-je pas été édifié dans nos as-  
semblées par la sagesse & les actes de vertu dont  
Vous êtes, Monseigneur, le principal organe.  
C'est dans les loges de V<sup>ô</sup>tre Altesse Sérénissi-  
me, que tous les maçons devoient se rassem-  
bler pour y puiser le vrai esprit de l'ordre, on  
n'y rencontre que des frères fidèles, des amis  
sincères; des cœurs compatissans envers les  
malheureux; on y découvre des ames pures.  
L'envie & la jalousie en sont bannies. La ca-  
bale ennemie & perturbatrice de l'humanité

104



n'y sont point connues. Chacun y est couronné en proportion du zèle qui l'anime; & depuis trente deux années que je jouis de l'avantage d'être Franc-Maçon, j'avoue avec la sincérité que le titre nous donne, n'en connoître le vrai bonheur, que depuis que je le partage avec des freres dont le zèle est animé par celui de V<sup>ô</sup>tre Altesse Sérénissime. Daignez, Monseigneur, pardonner si j'ose Vous dédier un ouvrage qui ne paroît point être de mon ressort. Un Franc-Maçon est de tout état, principalement lorsqu'il se rend utile à l'ordre, & qu'il est assez heureux pour se conformer aux principes généraux puisés dans les loges. Il peut quitter sa sphère & voler vers les tourbillons qui enveloppent ceux qui l'ont initié.



*Animé du zèle que m'inspire une société  
aussi vénérable, je ne puis me signaler plus ef-  
ficacement que par l'hommage que je rends en  
son nom à Nôtre Sérénissime Grand Maître*

*Je suis avec un très profond respect*


**MONSEIGNEUR**  
**DE VOTRE ALTESSE SÉRÉ-**  
**NISSIME**

*Le très humble & très obeissant & très fâele,  
& si j'ose me dire frère  
BOURDET,  
Orateur de la loge Frédéric aux trois Séraphins.*





## PRÉFACE.

omme la Franc - Maçonnerie tire son origine d'un seul lieu, & que cet ordre s'est universellement accru, que tous ses membres sont étroitement affidés par un lien indissoluble entr'eux, qu'ils ont une simpatie générale, un accord & une harmonie qui les font reconnoître les uns les autres: on peut donc, sans trop hazarder, les comparer à une seule nation, que des interêts particuliers pour chacun ont fait disperfer sur les deux hémisphères; mais que les occasions rassemblent en divers lieux. Et comme il n'est aucun devoir, fut-il rempli



avec toute l'exacritude & la probité possible dans les pays étrangers quelconques; qui ne laisse à chacun des hommes, un ressouvenir toujours flatteur, même amoureux en vers sa patrie, chaque individu volera avec joie vers celui qui pourra lui rappeler les usages & les beautés du lieu de sa naissance: Il en est de même de la Franc-Maçonnerie, dont les membres de l'ordre s'empressent de se réunir.

Je ne m'étendrai point dans cet ouvrage au delà de ce que le profane \* peut lui même être instruit, je suis trop régulier dans ma marche pour excéder les limites qui nous sont prescrites. Je m'efforcrai seulement de persuader ceux qui ne sont point initiés chez nous, & qui en sont dignes; en leur mettant au jour, les qualités requises pour notre association: En effet, combien d'hommes restent éloignés de nous, par les préjugés du vulgaire ignorant, qui font des impressions assez vives sur eux pour les tenir exclus de nos loges. Si ces mêmes préjugés ne dominoient pas quelquefois sur les bonnes qualités qui rapprochent les hommes, nous en posséderions sans doute un plus grand nombre dans nôtre sein.

\* On nomme ainsi ceux qui ne sont point Francs-Maçons.



L'ordre des Francs-Maçons n'est pas dans l'odeur où son origine devoit le maintenir; il a reçu quelques controverses, par des mécontents, des ambitieux, ou des faux-frères, dont le zèle peu soutenu, ne leur a pas laissé le tems de s'instruire plus profondément. Ils ont par conséquent, jugé de l'arbre par l'écorce, ce qui les a conduit à de lourdes méprises; jusqu'à se persuader avoir instruit le vulgaire, de ce qu'ils ignoroient eux-mêmes; & quoi que peu éclairés, leur imagination leur a suggéré des suppositions pour grossir un volume avant que de le mettre sous presse. Il y en a un nombre qui se démentent les uns les autres; c'est par cette raison qu'il faut convenir ici qu'ils sont tous bons, & bons par excellence.

La source & l'origine de la Franc-Maçonnerie est trop respectable, pour que les hommes sensés puissent la contrarier sans la connoître, il leur suffit seulement de sçavoir que des Princes, même des Souverains & des Pontifs ayant daigné s'y associer, ont protégé l'ordre après l'avoir approfondi; il ne doit pas tomber sous le sens qu'après les connoissances & les lumieres des membres d'un Ordre aussi illustre, qu'un Souverain autorisât



---

leurs assemblées, s'il y avoit reconnu quelques contradictions nuisibles à ses propres intérêts. Nommément au soutien de l'Etat, à celui de la Religion, ou aux maximes des bonnes mœurs. La protection authentique accordée à cet Ordre par Sa Majesté le Roi de Prusse, doit persuader les esprits foibles combien leur erreur est profonde. Ce n'est point ici l'apologie de nôtre ordre que j'entreprends de faire; elle ne feroit que ternir son lustre. Je n'ambitionne qu'à persuader le profane, que les assemblées des Francs-Maçons, qui paroissent mystérieuses aux esprits turbulents, ne sont autre chose que l'école des mœurs & le guide le plus sur pour marcher d'un pas ferme dans les sentiers de la vertu.

Je prie aussi le lecteur de ne pas croire que je mets cet ouvrage au jour dans la vûe de faire des prosélites; ce n'est point mon but, ni celui de l'ordre, puis-que nous voulons qu'on nous sollicite. Cet ouvrage ne tend donc qu'à déffiler les yeux de ceux qui conservent intérieurement des idées contraires à la vérité. Mais si j'ai converti des cœurs, & que je les aye mis dans le chemin de la vertu; l'ordre pourra m'en sçavoir gré, & l'humanité couronnera mon zèle.

---





## LE PATRIOTISME UNIVERSEL.

---

**L**es gouvernements varient suivant les divers pays; les Religions chrétiennes n'adorent & ne reconnoissent qu'un même Dieu: la justice & les loix se renferment dans le code que chaque Législateur a sagement composé, afin de maintenir les hommes contre les dépravations. La Police, mère & nourrice des peuples, sçait généralement pourvoir par son autorité, aux besoins des habitans, & maintient les loix contre ceux qui les violent. Mais les vertus sont de tous pays, elles sont même exercées



jusque chez les peuples les plus sauvages & les plus barbares, où il se rencontre des hommes dont la saine raison dominant sur l'éducation & les préjugés, change des usages suivis par la succession des tems, en <sup>en</sup> introduisant de nouveaux, que leurs prédécésseurs n'auroient regardé que comme des innovations.

Les préjugés s'emparant de certains esprits foibles ne leur permettent plus d'appercevoir les choses dans leur vrai jour; leurs yeux intimidés par la crainte ne s'attachent pas aux figures; ils ne se fixent que sur les ombres, qui ne leur présentent que des fantômes, dont la forme irrégulière & toujours outrée; leur laisse, de fortes impressions souvent très difficiles à effacer. Tels sont quelques pays du midi de l'Europe, où un tribunal formidable aux préceptes des catholiques romains s'est établi. Là il est dangereux de se faire gloire d'être Franc-Maçon, par le pouvoir que se sont réservé ses chefs, qui veulent ignorer de la splendeur de l'ordre des francs-maçons pour toujours s'arroger le droit de primauté & de punir ceux qui, selon eux, sont contrevenants à leurs défenses; il y a des exemples qui prouvent, qu'il n'en a pas moins fallû que des Souverains, pour réclamer de leurs sujets qui étoient détenûs dans les cachots de ce tribunal.

Quelle satisfaction pour les hommes de pouvoir se rassembler, & d'un premier abord, concevoir les uns pour les autres une estime & une amitié sincère, par une conformité parfaite dans les marques qui les distinguent & les font re-



connoître entr'eux. Il n'est point de naissance, d'état, de religions chretiennes, ni de nations qui ne se rassemblent dans les loges. C'est une republique gouvernée par des réglemens si sages & si généraux qu'en telle partie du monde où les francs-maçons se réunissent, & en tel nombre indéfini, ils ne composent plus qu'une même ame & un même corps. Ne semble-t'il pas à chacun se retrouver dans sa patrie, puisqu'il rencontre là des amis que sa propre nation ne lui offrirait peut-être pas aussi sincères; & puisque tous les individus francs-maçons rassemblés de divers pays, se trouvent réunis sous une même discipline, sous un gouvernement toujours conforme, sous des loix invariables, & dans une conduite de mœurs irréprochables. Le lecteur ne conviendra-t-il pas que c'est se rencontrer dans sa patrie par tout où le hazard puisse le conduire.

Le profane n'ignore pas que les loges distribuent des sommes aux pauvres, elles sont rassemblées de ce que chacun des membres étrangers, ainsi que les maçons du lieu, donnent de leur propre volonté. Quoi que la charité soit une vertu de tout pays; ne se pourroit-il pas que des étrangers fussent inclinés à réserver leurs bien faits pour le secours des indigens de leur propre patrie. Ils deviennent donc par cet acte de bienfaisance, universellement patriotiques. A plus forte raison, si un frère, franc-maçon se trouve dans l'indigence, jusqu'à implorer des secours, avec qu'elle ferveur voit-on les bourses s'ouvrir; ce qui ne se fait cependant pas trop à la légère, & sans qu'au préalable les cas ne soient



exposés dans un jour bien net, pour ne pas laisser tourner en abus, des actes qui ne doivent s'exercer que dans des vuës très légitimes. Enfin les veuves & les orphelins trouvent dans les loges, les secours qu'il n'y a que la vertu même qui puisse les leur procurer.

Si un ami en consulte un autre & qu'ils soient tous deux francs-maçons, les interêts personnels ne dominant point dans le conseil qui est donné, il ne tend qu'au vrai bien & à la réussite de celui qui en attend un heureux succès.

Un franc-maçon à mérite égal, l'emportera toujours sur celui qui ne le fera pas, lorsque la résolution dépendra de quelqu'un qui sera initié dans l'ordre.

Si un franc-maçon se trouve dans un peril éminent, il recevra des secours empessés de la part de ses frères.

Quelle satisfaction n'est-ce pas pour un étranger franc-maçon qui voyage, lorsqu'il se trouve dans une ville, sans aucune recommandation; d'être informé qu'il si tient des loges, il s'y présente en vertu de sa qualité; il est accueilli par la sincérité même, qui le reçoit avec aménité dans son sein. Et le lendemain il a autant d'amis que la veille peut lui avoir fait connoître de frères. Il ne partira pas de ce lieu sans y avoir reçu les offres de services conformes à son état.

On a vu des loges rendre à un frère indigent les derniers honneurs de la sépulture, lorsqu'il s'est toujours gouverné dans les principes de la sagesse & de la probité. Car souvent l'indigence est une suite de la vertu outragée.



Il ne faut pas cependant que le profane en général, envisage ces avantages, comme un bien dont il puisse jouir impunément, en se persuadant qu'il n'a qu'à se faire recevoir franc-maçon, pour que toutes les prérogatives dont jouissent les membres de l'ordre influent sur ses vûes. Il y a des formalités entre les maçons assemblés qui excluent un homme qui se fera fait proposer. Car si quelqu'un le connoît pour un sujet indigne de former corps avec eux, il en fera incontestablement rejeté, sans que puisse jamais venir à sa connoissance, la source ni l'origine du refus à son admission dans l'ordre; celui même qui l'aura proposé, n'en sera pas plus instruit. Ainsi tout profane qui se sentira incliné vers l'ordre, doit commencer par se connoître lui même, récapituler ses mœurs & sa conduite dans le monde; sonder les replis de son cœur, s'il se sent, susceptible de contracter des actes d'humanité, de bienfaisance & de charité, s'il a assez de force sur lui même pour se soumettre à des loix qui lui seront prescrites, car l'ordre délicat sur le choix des membres qui le composent ne manque pas de poster des émissaires, pour s'assurer des mœurs d'un proposé avant de l'admettre définitivement, où l'exclure si le rapport est à son désavantage.

Il naît des hommes dont l'inclination dès la jeunesse est portée naturellement au bien, & que les années maintiennent toujours écartée des vices. On peut dire que ceux-ci sont nés francs-maçons par les dispositions dont la nature les a doués; ils ne craindront pas que les recherches qui sont



d'usage dans les loges pour s'affurer de la dignité des sujets aspirans, leur soient contraires.

La naissance ne donne pas généralement les bonnes qualités aux hommes, ils ne les acquierent que par l'éducation que leurs parens s'efforcent de leur procurer. Cette éducation dépend donc du choix qui aura été fait dans les gouverneurs, sur lesquels les yeux vigilans des parens doivent souvent se fixer. Ou si cette éducation n'émane pas des gouverneurs, suivant les cas, elle prend sa source dans les parens mêmes qui offrent à leurs enfans des exemples bons ou mauvais selon leurs propres penchans. Mais les maximes qui se puisent dans les loges, peuvent être un sûr-garant que le choix d'un gouverneur, ne peut mieux tomber que sur un franc-maçon qui se fera fait gloire d'assister souvent à ses assemblées; on peut se persuader d'avoir un mentor digne de maintenir l'âme de l'élève qui lui est confié dans la haine des vices, en le portant aux différens degrés qui ont rapport à la vertu.

Le Beau-Sexe a long-tems murmuré, peut-être en murmure-t-il encore, sur nos secrets dont nous lui faisons mystère. En effet ce Sexe, à qui nous rendons tout hommage, & qui a sur nous un si grand empire, a acquis le droit de pénétrer jusqu'aux replis les plus cachés de nos cœurs. Mais quelques hommes ayant éprouvé que ce dépôt ne pouvoit pas être gardé par un sexe à qui nous devons tant de déférence, n'ont pas jugé à propos de lui rendre celle de l'admettre dans les loges. Nous dirons cepen-



dant, à la louange de ce sexe enchanteur, que nous en avons rencontré digne de posséder & de renfermer un secret, mais de tout autre nature que le nôtre, puisque nous n'avons jamais couru le hazard de le confier. Cette exclusion d'un sexe si généralement respecté & recherché, a longtems persuadé les Dames qu'il se passoit dans les assemblées des Francs-Maçons, des choses qui étoient contraires à toute bienfaisance. Mais ce sexe si pénétrant a cependant fourni des esprits assez fermes pour repousser les préjugés, & ne pas refuser de reconnoître dans leurs Epoux Francs-Maçons, que cette qualité; loin d'être contraire aux droits que les dames ont sur l'ame d'un mari, ajoute à l'amour, à la sincérité à la fidélité & à l'amitié. Par là elles ont donc conçu d'autres idées sur nos assemblées. Et comment pourroit-on ne pas rendre justice aux loix que nous observons, puisqu'il y a dans nôtre ordre, des ministres de la parole de Dieu, qui ne cessent par les devoirs qu'ils ont à remplir, non seulement dans les temples consacrés au culte divin, mais encore de diriger les ames qui leur sont confiées pour les maintenir dans les voies qui tendent aux vertus. Il y a en France nombre de Prélats, de curés, prêtres, & religieux; qui loin de s'opposer à nos assemblées, se font gloire d'y assister. Independemment du très grand nombre de Potentats, Rois, Princes & Souverains qui sont envoyés de Dieu pour maintenir des peuples dans les devoirs de la religion, & dans des mœurs seules capables de soutenir leur Etat, & qui permettent, même autorisent chez eux, l'ordre de Francs-Maçons.



Quelqu'un dira, mais les Francs - Maçons, depuis qu'ils existent, n'ont encore offert aux yeux des profanes aucun de ces édifices que leurs travaux frequents devoient présenter. Mais ce quelqu'un est loin de connoître les matériaux que nous employons, puis-qu'ils sont invisibles aux profanes; & que les carrieres d'où nous les tirons sont nos cœurs, nous ne devons nous signaler que par des actes de vertu, dont nous nous réservons la gloire, sans nous en prévaloir, ces actes qui ne sont point matieres, sont encore plus pûrs que les pierres les plus précieuses. Il n'y a donc que ceux qui confondent leurs âmes avec nos cœurs, qui puissent juger sainement de la beauté de nos édifices, invisibles à tout autre.

S'il a paru des livres instructifs en apparence aux profanes, ils ne sont émanés que de faux Maçons que la turpitude & la négligence aux assemblées ont fait exclure, même avant que leur pénétration & encore moins leur instruction les eussent mis à porté d'aucun approfondissement. Car les chefs veillent trop exactement sur les sujets qui entrent dans l'ordre pour procurer des lumieres à ceux qui ne s'en rendent pas dignes. Et les degrés que les Francs-Maçons acquierent avec le tems, les rendent de plus en plus circonspects, fidèles, innébranlables sur ce qui leur est confié.

Les quatre parties du monde contiennent des Francs-Maçons, même les espaces qui les séparent par des Mers; ils ont la satisfaction de se rassembler généralement partout



où le hazard ou la destination les conduit. Ils jouissent de l'avantage de trouver des amis sincères & fidèles dans des pays où ils se feroient crus isolés de tout commerce qui compose la société. L'ordre peut encore conserver la vie des hommes; en ce qu'un Franc-Maçon militaire se trouvant dans une mêlée, s'il est assez heureux pour rencontrer un adverfaire aussi Franc-Maçon dont il se fera connoître & qui le sauvera. Il est vrai que la fidélité dûe au souverain pour lequel on est armée, exigera que celui qui laisse la vie à son frère ayant pû l'en priver, le fera du moins son prisonnier de guerre; ce qui ne peut tendre qu'à l'avantage du monarque, puisque celui là peut contribuer à faire nombre dans les échanges.

Dans les loges on n'entendra jamais médire & encore moins calomnier; ces sortes de monstres n'habitent que les sociétés licentieuses où chacun se fait une étude de disséquer ses semblables, en les mettant quelques-fois en lambeaux. Nos assemblées au contraire, loin d'admettre des esprits turbulans & ennemis du repos public, portent toutes leur attention sur le calomniateur. Et les chefs instruits du sujet, indigne de faire nombre avec nous, se servent de moyens sûrs pour l'en exclure sans qu'il s'en apperçoive. C'est d'après ce sage principe que quelqu'uns mécontents de leur bannissement auront cru se venger avant d'être instruits, puisqu'il est vrai que le médifant comme le calomniateur, ne peuvent pas longtems cacher la noirceur de leur âme, il ne faut souvent qu'un instant pour les dévoiler.



Un père vertueux, & qui aura perfectionné ses mœurs par la fréquentation des loges, loin d'écarter les dispositions qu'il pourroit appercevoir dans son fils pour se faire initier dans l'ordre, ne manquera pas d'arroser le germe qu'il voit disposé à bien fructifier, par des éloges qu'il lui fera quoi que borné mais suffisants pour l'encourager. D'ailleurs où trouvera-t-on un enfant blâmer les principes sur lesquels son pere se fonde & au devant desquels il volera sans doute, à moins que ce fils ne se laisse persuader par quelques préjugés émanants des mauvaises compagnies qui pourroient contrarier la conduite de son pere. En ce cas il seroit même à craindre que le réjetton ne donnât dans les suites des mécontentemens essentiels à celui de qui il tient le jour.

Il est vrai que les années s'accumulant sur les hommes, les maintiennent quelques fois dans l'indifférence pour la pénétration de ce qu'ils ont ignoré jusqu'à certain âge. C'est pourquoi il est plus rare de voir un fils faire recevoir son pere Franc - Maçon. Mais celui qui a procuré à sa famille une éducation irréprochable, se persuade aisément que son fils ne peut jamais s'en écarter. Ainsi sans pénétrer plus avant il se reposera sur l'équité & la sagesse dont il est le propre auteur.

Il s'est rencontré des cas bien inattendus entre des familles, dans les pays où les assemblées de Francs-Maçons ne jouissent pas de l'entiere liberté, & où chacun se réserve le titre par devoir sans en faire participer d'autres. On a vu des Francs-Maçons du même sang se trouver en loge,



des peres & des fils s'y rassembler à l'insçu l'un de l'autre. Le lecteur conviendra que la surprise & la joie de se voir réuni dans un même lieu & où la sagesse préside, doit faire sur la nature une sensation bien flatteuse à tous deux.

L'ordre des Frans-Maçons est si utile à l'humanité, que si deux hommes se sont évités pendant quelques tems, pour quelques differents soulevés entr'eux, il suffit qu'ils se rencontrent en loge pour que toute innimitié cesse. Dès cet instant tout est pardonné de part & d'autre, & le parfait accord se met d'unisson avec tous les frères.

N'est-ce pas jouir d'un grand avantage, que de se trouver rassemblé quelques fois avec ceux de qui on peut attendre la protection & que ces sortes d'assemblées font obtenir par le titre de frère, qui est le seul qui y soit généralement proféré. Nous laissons au lecteur à reconnoître l'honneur insigne que les Francs-Maçons reçoivent, lorsqu'ils jouissent de celui de se rencontrer en loge, avec des Rois, des Potentats, des Souverains, & des Princes, qui n'ont pas dédaigné eux-même de s'associer à des assemblées où il n'y a que l'humanité & l'amour pour les hommes vertueux qui les y conduisent, puisque ces grands personnages sont prévenus d'avance qu'ils ne peuvent que rarement former des assemblées à leur égalité; mais l'amour pour leur peuple, & l'exemple de vertu qu'ils présentent eux même, leur attirent tous les cœurs de leurs sujets. La renommée d'un Souverain Franc-Maçon, suffit même pour accroître la population dans ses états & augmenter le nombre de ses sujets.



Tout Franc-Maçon volera avec joie pour déposer aux pieds de son trône, les talens dont la nature l'aura doué; persuadé que les Princes, amis de la vertu, protègent ceux qui la pratiquent, & elle est l'apanage des cœurs vraiment Francs-Maçons.

Il est dit dans la préface, qu'on n'entreprend point de faire l'apologie de l'ordre, ce n'est que son lustre qui est ici exposé aux yeux du vulgaire profane. En effet l'ordre n'a-t-il pas à se glorifier de l'acte authentique que Sa Majesté le Roi de Prusse lui a accordé le 16. Juillet 1774. Acte par lequel le Monarque instruit lui même comme membre de l'ordre; qu'il ne se passe dans ces assemblées que des préceptes de sagesse & de vertu, a bien voulu accorder la liberté entière aux loges de se réunir par tout où elles voudroient dans ses états, sans qu'aucun trouble puisse s'y opposer, au contraire leur donner tout les secours nécessaires à leur tranquillité: Independemment d'une très gracieuse lettre du même Monarque écrite à son très digne Neveu, le Prince Frédéric Auguste de Brunswick, Grand-maître Provincial des loges d'Allemagne cette lettre datée du 30. Janvier 1777, par la qu'elle Sa Majesté daignant seconder & couronner la fidélité & le zèle des Francs-Maçons répandus dans ses Etats, les favorisent de son portrait, qui est effectivement placé dans la dite grande loge à Berlin. Mais le respect dû à l'auteur de cette lettre, & particulièrement adressée, ne permet pas qu'elle



soit ici rapportée, ce n'est pas moins une authenticité très flatteuse pour l'ordre en général.

Il est à propos de parler ici d'un discours qui a été prononcé par l'orateur & dans la Loge Royale York de l'Amitié à Berlin, le 24. Janvier 1777. jour de l'anniversaire du Roi; un exemplaire en ayant été adressé par la loge, à Sa Majesté, elle a daigné y répondre par une lettre dattée du 14. Fevrier suivant. Cette lettre est d'autant plus glorieuse que le Monarque y dit ces paroles remarquables, & si capables de faire taire l'envie & la calomnie. Sçavoir, *qu'il accorde sa protection royale à une société qui fait germer & fructifier toutes sortes de vertus dans ses Etats. Qu'étant la glorieuse tâche de tout bon Souverain, il ne discontinuera jamais de la remplir.*

Quoi que le titre de cet ouvrage ne permette pas de s'étendre sur les divers gouvernements, nous pouvons cependant dire que le Monarque Prussien devenu le modèle universel pour l'Europe entière, qui se fait gloire de l'imiter, pourroit donc servir d'exemple pour les états dont les Potentats ne sont pas Francs-Maçons, & qui deffendent les assemblées connues sous le nom de loge. Ne doit-il pas suffire d'être assuré qu'un Monarque aussi sage & aussi éclairé se soit rendu protecteur d'un ordre, après que sa réception l'a convaincu de la pureté des mœurs qui s'y observent. D'ailleurs les Francs-Maçons dans leurs loges, n'y ont, ni poudre, ni canons, ni bayonettes; ils sont donc d'autant moins à craindre que leurs travaux ne tendent qu'à affermir la fidè-



lité dûe aux souverains, & à épurer les âmes par les actes de vertu qui font la baze & le soutien de leur ordre.

La Franc-Maçonnerie n'offrant aux yeux de toutes les assemblées qui la composent que des exemples de sagesse & de vertu, est un passe-tems très utile à la jeunesse, de qui le feu conduit quelques fois vers les plaisirs qui tendent à la corruption. Et puisqu'il est vrai que le zèle de ceux qui en sont membres est reconnû par l'exactitude à s'y rendre; les chefs vigilans ne manquent pas d'observer les démarches & l'activité des individus.

Il leur font une espèce de catéchisme suivi de reproches sur leur inconduite. Mais ces sortes de leçons étant totalement détachées du pédantisme ne sont plus, proprement dit, qu'à comparer à celles d'un pere qui reprend son fils, par des discours émanent d'entrailles vraiment fraternelles. Il est donc constant que ces sortes d'assemblées écartent la jeunesse des vices, en lui mettant sous les yeux des préceptes de vertu; exemple qui leur est présenté l'espace de deux, trois, quatre, & quelques fois cinq heures de suite, y compris le tems qu'on emploie à la table ou banquet, où les excès sont aussi bannis sous les peines d'exclusion. Quelqu'un dira, mais un jeune homme de vingt & quelques années se laissera emporter par le feu qui accompagne ordinairement son âge. Mais s'il devient Franc-Maçon, il vaincra cette ardeur pour voler de préférence vers des frères, qui, sans paroître contraires à son penchant vers les plaisirs, le maintiendront insensiblement dans cette gêne

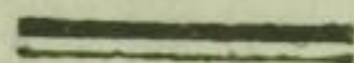


apparente qui devient pour lui un délice & un passe-tems agréable. Et puisqu'il est vrai que la fréquentation des loges forme des cœurs vertueux de tout ceux qui sçavent mettre à profit les bons exemples qu'on y puise, & où les arts même sont encouragés, ces sortes de sociétés ne peuvent donc aucunement nuire au passe-tems des hommes, puisque le plus ordinairement, même par nécessité, il faut à ceux qui travaillent, un délassement quelconque. On peut donc convenir que celui qui écarte les hommes du chemin des vices, doit avoir la préférence.

Il ne faut pas s'imaginer que l'éclat & le lustre de l'ordre des Francs-Maçons qui est ici mis au jour, encore dans une sorte de retenûe, puisque l'ordre le prescrit par des bornes de discrétion, soient exposés aux yeux du vulgaire dans les vuës de faire des prosélites. L'ordre ne permet point d'en doctriner ceux qui peuvent aspirer à y entrer. Il faut des dispositions dictées par le cœur, & celui qui se charge de le proposer, loin de l'y avoir engagé, fera dès ce moment des recherches sur sa conduite & ses mœurs, ce qu'il auroit négligé jusqu'à cet instant. C'est donc au contraire à celui qui se sent des dispositions pour entrer dans la société, à récapituler ses mœurs qui étoient peut-être ignorées, & que des informations vont dévoiler.

Ne rencontre-t-on pas des hommes, qui, sans être Francs-Maçons, possèdent des cœurs humains en allant au secours des malheureux. Ce sont ceux-là qui devroient entrer dans l'ordre & y occuper les premières dignités. Ainsi





toutes sociétés qui iront au devant des besoins des indigens, avec connoissance de cause; s'approcheront incontestablement de l'institut de la Franc-Maçonnerie dont la baze est assez respectable pour que des Princes daignent occuper la dignité de grand maître, par préférence sur des particuliers, qui ne donnent pas un même relief. Et qu'un Prince; dont la naissance, l'éducation & le haut rang autorisent à maintenir une parfaite droiture dans toutes administrations, ne permettra pas que des voies illicites soient mises en usage pour la distribution des fonds.

Les profanes ne pouvant pas pénétrer dans l'intérieur de ce qui se passe entre les Francs-Maçons; peuvent néanmoins se persuader avec justice que nul différend n'influ aucunement sur la bonne harmonie entre les frères qui sont toujours unis quoi que de divers loges, en conformité de l'institution de l'ordre, qui ne permèt pas qu'aucun ressentiment puisse influencer sur des cœurs vertueux. Ainsi sans prétendre faire des prosélites, il ne dépend que de ceux qui seront inclinés à la vertu, secourables envers les malheureux, scrupuleux sur les articles de leur religion, amis fidèles de leur patrie; partout où ils se trouveront, de se faire initiés puisqu'ils deviendront Patriotes universels.













Loc. nov.  
127 m











